

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24067</p>
---	---	--

**SEANCE du : 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mars 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Anne ROUX, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15 - excusée à partir de 20h15	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN
Marinette TALLIER, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT	Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Pascal GABILY à partir de 20h15

**Secrétaire de séance :** Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville  
**Assistait également :** Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques  
Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



**Contributions versées aux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association pour 2024**

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Sur proposition de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **DE FIXER** comme suit sa contribution forfaitaire aux dépenses de fonctionnement, versée aux établissements scolaires privés du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association, par élève inscrit à la rentrée scolaire de septembre 2024 et domicilié sur le Grand Bressuire :
  - o 1 545 € par élève des classes de maternelle (3 ans et +)
  - o 337 € par élève des classes de primaire
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT



  
 Le Maire  
 Emmanuelle MENARD

  
 Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20240322-DG\_DEL\_2024\_067-DE  
 Date de télétransmission : 22/03/2024  
 Date de réception préfecture : 22/03/2024

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **21 MARS 2024**